

Envoi par courrier et par télécopieur : 641-6548

Québec, le 22 février 2006

Monsieur Richard Simoneau  
Ville de Québec  
2, rue du Jardin  
Québec (Québec) G1R 4S9

**Objet : Projet d'aménagement d'une nouvelle prise d'eau dans le secteur de Sainte-Foy**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 6 et 7 février derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes.

1. Le rapport de sismique réfraction de Géophysique GPR International inc. (PR5.1, Annexe F, p. 2) indique que : « La quantité d'explosifs (faible) utilisée à chaque tir était un minimum nécessaire pour obtenir un signal supérieur au bruit ambiant ». Pourriez-vous préciser le nombre de tirs, la quantité d'explosifs utilisée pour chaque tir et, sur une carte, la localisation de chaque tir?
2. L'*Étude de stabilité des talus* des Laboratoires d'Expertises de Québec (PR5.1, annexe 1, p. 1) indique un rayon de 350 m autour de l'usine de pompage pour préciser les secteurs d'instabilité des talus et les dommages appréhendés aux propriétés. L'*Évaluation des impacts environnementaux des opérations de dynamitage reliées aux travaux de la nouvelle prise d'eau de Sainte-Foy* de Géophysique GPR international (DA7, p. 16) recommande de réévaluer la stabilité des talus et de réaliser une préinspection des structures et des puits sur un rayon d'environ 150 m. Pourriez-vous indiquer quel rayon serait utilisé, 350 m ou 150 m, pour l'évaluation des impacts liés au dynamitage?
3. Pourriez-vous indiquer les caractéristiques physico-chimiques des sédiments qui seraient présents le long d'un tracé pour la nouvelle prise d'eau à 20 degrés à l'est de la prise d'eau existante, ainsi que la superficie des marais qui seraient touchés par les travaux de creusage de la tranchée?

...2

4. L'option B consiste à la réhabilitation de la prise d'eau existante (PR3.1, p. 2-18). Pourriez-vous préciser les éléments suivants : (1) la conception technique des ouvrages nécessaires à sa réhabilitation; (2) la capacité hydraulique utile (individuelle et combinée) des deux conduites d'amenée existantes; (3) leur durée de vie utile restante comme conduites d'adduction principales pour la station de pompage de Sainte-Foy une fois la restauration de la prise d'eau complétée; (4) les caractéristiques techniques de la prise d'eau temporaire sur le regard de grève existant, son état, sa capacité hydraulique et son utilité advenant un bri des conduites d'amenée de la prise d'eau au moment de sa réhabilitation; (5) la procédure pour maintenir l'approvisionnement en eau potable de la population normalement desservie par la prise d'eau actuelle au moment de sa réhabilitation; (6) les risques de rupture d'approvisionnement en eau potable associés à sa réhabilitation, et : (7) les coûts actualisés et ventilés de l'option B.
5. Dans le document DB4 déposé par le MDDEP, il est fait mention d'une méthode alternative à l'utilisation d'explosifs. Cette méthode, qui fait appel à des agents de démolition non-explosifs, consiste à verser une substance expansive à l'intérieur de trous de forage dans le but de fragmenter le roc. Le creusage de canaux et de fosses fait partie des travaux qui peuvent être réalisés selon cette technique. Avez-vous évalué la possibilité d'utiliser une telle méthode pour la construction de la conduite d'amenée et de la chambre de raccordement ? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous indiquer les raisons pour lesquelles vous ne l'avez pas retenue ?
6. Il existerait un chemin non entretenu entre le stationnement municipal du bureau d'arrondissement du quartier Laurentien sur la rue Saint-Félix et l'usine de pompage de Sainte-Foy. Pourriez-vous indiquer si ce chemin pourrait être réaménagé et utilisé par les camions au moment des travaux pour éviter ou réduire le camionnage sur le chemin de la Plage Saint-Laurent? Sinon, pourquoi?
7. Pourriez-vous indiquer la capacité maximale ( $m^3/j$ ) de la conduite de refoulement de l'eau brute entre le poste de pompage et l'usine de traitement de l'eau de Sainte-Foy? Si cette capacité est inférieure à celle de la nouvelle prise d'eau (Option C) de  $136\ 400\ m^3/j$ , ou de la prise d'eau existante une fois réhabilitée (Option B) de  $131\ 800\ m^3/j$  ou de l'usine de traitement de  $136\ 400\ m^3/j$ , avez-vous prévu des travaux pour augmenter la capacité hydraulique de la conduite de refoulement? Si oui, quel est le coût de ces travaux et sont-ils prévus dans les coûts des options B et C ? Sinon, comment comptez-vous acheminer l'eau brute pour éventuellement utiliser la prise d'eau et l'usine de traitement à pleine capacité?

La deuxième partie de l'audience publique, consacrée à la présentation des opinions sur le projet, débutera le 6 mars à Québec. Vos réponses doivent être acheminées, le plus tôt possible, dans les centres de consultation permettant ainsi au public d'obtenir l'information nécessaire à la rédaction de leurs mémoires. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 27 février 2006.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Josée Méthot,  
Coordonnatrice du secrétariat de la  
commission